



Grasse, le 17 avril 2026

OBJET : Conseil métropolitain - Séance du 30 avril 2026

Affaire suivie par : Marc FACCHINETTI - Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG)

REF : MF/AR/APL

Mesdames, Messieurs les Délégués métropolitains,

En ma qualité de Président du Pôle métropolitain CAP AZUR et conformément aux dispositions des articles L. 5731-3, L. 5711-1, L. 5211-1 et suivants, L. 2121-7, L. 2121-10, L. 2121-12, L. 2122-15 et L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous convier à la séance du Conseil métropolitain du Pôle métropolitain CAP AZUR, qui aura lieu le :

Jeudi 30 avril 2026 à 16h30
Salle communautaire de la CAPG
57 Avenue Pierre Sémard
06 130 GRASSE



A cet effet, vous trouverez ci-joint, l'ordre du jour comportant les questions abordées lors de cette séance.

Mention spéciale : Conformément à l'article L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, je porte à votre connaissance que cette séance sera notamment consacrée à l'élection du président, du vice-président et des membres du bureau.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les Délégués métropolitains, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jérôme VIAUD
Président

Veillez noter que vous pourrez stationner au parking du Roure, un ticket vous sera remis sur demande.

Nota : En cas d'empêchement, nous vous remercions d'aviser le service des Assemblées (assemblees@paysdegrasse.fr et eguerrin@paysdegrasse.fr) dans les meilleurs délais sans omettre de leur adresser, le cas échéant, le pouvoir joint à la présente.



ORDRE DU JOUR

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 AVRIL 2026

- | | |
|--------------------------|--|
| M. le Doyen d'âge | déclare la séance ouverte |
| M. le Doyen d'âge | procède à l'appel nominal, vérifie le quorum et les procurations |
| M. le Doyen d'âge | désigne un secrétaire de séance en application des articles L. 5731-3, L. 5711-1, L. 5211-1, L. 5211-2 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales |
| M. le Doyen d'âge | désigne les assesseurs en vue de constituer un bureau pour le dépouillement des votes |

ORDRE DU JOUR

- M. le Doyen d'âge** Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Métropolitain du 19 janvier 2026
 - M. le Doyen d'âge** Election du Président du Pôle Métropolitain CAP AZUR
 - M. le Président** Détermination du nombre de Vice-présidents du Pôle Métropolitain CAP AZUR
 - M. le Président** Election du Vice-président du Pôle Métropolitain CAP AZUR
 - M. le Président** Composition du Bureau du Pôle Métropolitain CAP AZUR
 - M. le Président** Election des membres du Bureau du Pôle Métropolitain CAP AZUR
 - M. le Président** Délégations du Conseil Métropolitain du Pôle Métropolitain CAP AZUR au Président
 - M. le Président** Délégations du Conseil Métropolitain du Pôle Métropolitain CAP AZUR au Bureau métropolitain
 - M. le Président** Renonciation au versement des indemnités de fonctions du Président, Vice-président et autres délégués métropolitains
 - M. le Président** Budget principal : Approbation du compte de gestion – 2025
 - M. le Président** Election du président de séance pour le vote du compte administratif
 - M. le Président de séance** Budget principal : Approbation du compte administratif 2025
 - M. le Président** Budget principal : Affectation du résultat de l'exercice 2025
 - M. le Président** Budget principal : Approbation du budget primitif 2026
- PRESENTATION :** Projets Alimentaires Territoriaux